

ACTION URGENTE

PERSONNES VULNÉRABLES EXPULSÉES DE LEUR LOGEMENT

Le 22 mai 2020, le président péruvien Martín Vizcarra a prolongé les mesures strictes mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment les mesures de confinement et les couvre-feux, jusqu'au 30 juin. De nombreuses personnes vulnérables concernées par ces mesures, par exemple des réfugié-e-s vénézuéliens, qui ne bénéficient pas de systèmes et protection sont dans l'impossibilité de payer leur loyer et expulsées de leur logement. Comme les mesures adoptées par le gouvernement face au COVID-19 ne comprennent pas de protection du droit au logement, les Péruvien-e-s et les Vénézuélien-ne-s sont exposés à un risque accru de violations de leurs droits au logement et à la santé. Nous demandons qu'il soit mis fin aux expulsions, et que des mesures de protection soient mises en place pour les personnes réfugiées ou vivant dans la pauvreté.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

President Mr Martín Vizcarra

Despacho Presidencial

Jr. de la Unión s/n 1era cuadra

Cercado de Lima, Pérou

Pérou

Courriel : atencion-ciudadano@presidencia.gob.pe

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris pour vous faire part de ma consternation face aux informations signalant qu'au Pérou des personnes réfugiées ont été expulsées de leur logement pendant la pandémie de COVID-19. Pour que les personnes puissent respecter les mesures mises en place par le gouvernement, notamment les mesures de confinement et les couvre-feux, il faut qu'elles aient un logement où elles puissent rester.

Toute politique adoptée par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19 doit garantir la protection des droits au logement et à la santé de toutes les personnes, notamment des plus de 861 000 Vénézuéliens qui se trouvent au Pérou et qui demandent une protection internationale, et des plus de 1,2 million de personnes qui ont perdu leur travail entre février et avril.

Je vous demande de mettre fin aux expulsions des personnes en état de grande précarité. Je vous demande également d'inclure la protection adéquate du droit au logement pour toutes les personnes dans le programme de votre gouvernement relatif à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et à l'après-COVID-19.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 14 mars 2020, le gouvernement péruvien dirigé par Martín Vizcarra a décrété l'état d'urgence en raison de la pandémie de COVID-19. Des mesures strictes de confinement et de couvre-feu ont notamment été prises pour empêcher la propagation du virus, et d'autres restrictions du droit de circuler ont été mises en place. Au Pérou, où la plupart des gens travaillent dans l'économie informelle, ces mesures ont gravement nui à l'aptitude des personnes à avoir accès aux biens essentiels et à payer leur loyer. Plus de 1,2 million de personnes [ont perdu leur emploi entre février et mars à Lima](#) en raison des répercussions économiques des mesures liées à la pandémie de COVID-19.

Selon le HCR, ces dernières années, 5,1 millions de personnes ont fui le Venezuela pour trouver à l'étranger une protection internationale. Plus de 861 000 d'entre elles se trouvent au Pérou, [où elles ont un accès restreint à la procédure d'asile et où elles se heurtent à divers obstacles compliquant la régularisation de leur statut migratoire et l'obtention d'un permis de travail](#).

Le Pérou a tenu compte de la situation de certains groupes vulnérables dans son programme de lutte contre la pandémie de COVID-19, avec des aides spéciales et des plans sociaux, mais il n'a malheureusement rien prévu pour garantir le droit au logement et pour faire face à la situation des personnes réfugiées ou migrantes dans le pays. Le cadre juridique applicable en matière de logement dans ce contexte se réduit à d'anciennes dispositions du Code civil, notamment, et à une jurisprudence dépassée qui ne correspondent plus à la situation actuelle et qui sont appliquées de façon inadéquate, voire ignorées (par exemple, elles sont appliquées sans décision de justice).

Selon le représentant de l'Assemblée nationale vénézuélienne au Pérou, Carlos Scull, [quelque 55 000 familles vénézuéliennes risquent actuellement d'être expulsées de leur logement](#). Amnesty International est préoccupée de constater que de nombreuses informations publiées par les médias font état de l'expulsion de Vénézuéliens et d'autres personnes appartenant à des groupes vulnérables qui n'ont pas pu payer leur loyer en raison des répercussions économiques des mesures liées à la pandémie de COVID-19.

Le président Martín Vizcarra a certes mentionné la nécessité d'incorporer les Vénézuéliens dans les programmes d'aide gouvernementaux, mais les mesures qui ont été prises à cet effet sont insuffisantes et ne permettent absolument pas de faire face au problème des expulsions forcées et arbitraires ni à la situation des personnes qui ont bail informel, ce qui est courant dans le pays ; les personnes vulnérables sont ainsi exposées au risque d'être expulsées de leur logement et d'être contraintes de violer les mesures de confinement quand elles n'ont nulle part où aller.

Le bureau du médiateur du Pérou a souligné [l'urgente nécessité de protéger les Vénézuéliens et de les inclure dans un programme de mesures plus inclusif afin de remédier à la crise sanitaire due à la pandémie](#).

En raison de ce manque de protection des Vénézuéliens qui cherchent refuge au Pérou, un grand nombre de ces personnes se retrouvent confrontées au choix de rester dans le pays dans ces conditions très difficiles ou de retourner au Venezuela (en passant par le nord du Pérou, l'Équateur et la Colombie), à pied pour beaucoup d'entre elles, alors même que les frontières sont fermées et que les mesures de confinement restreignent la liberté de circuler. Selon différentes sources, entre 20 000 et 33 000 Vénézuéliens sont retournés par différents moyens dans leur pays d'origine.

Le manque de protection des Vénézuéliens dans les Amériques pendant la pandémie de COVID-19 a poussé l'Union européenne (UE) et l'Espagne à organiser le 26 mai une Conférence des donateurs dans le but de « mobiliser des ressources pour soutenir la population déplacée et les principales communautés d'accueil, de faire face à la situation aggravée par la COVID-19, ainsi que de favoriser une plus grande participation et une meilleure coordination des principaux acteurs », [pour reprendre les termes de l'UE](#).

Amnesty International a d'ores et déjà exprimé ses [motifs de préoccupation](#) relatifs à la situation des ressortissants vénézuéliens qui retournent dans leur pays, en raison des mesures de confinement forcé qui ont été mises en place, de la stigmatisation dont font l'objet ces personnes de la part des autorités au Venezuela, et du risque de violation de leurs droits fondamentaux dans ces circonstances dramatiques.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 7 juillet 2020.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Personnes réfugiées et autres personnes risquant d'être expulsées de leur logement (elles)